

SOGECOMPTA

0833



Société anonyme au capital de 501 250 francs  
Siège social : 151, Avenue Galliéni  
BAGNOLET (SEINE-SAINT-DENIS)

R.C.S. BOBIGNY B 330 472 507

9 JUILLET 1997

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 31 JUILLET 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept  
Et le trente et un juillet à dix huit heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 15 juillet 1997.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jacques JACOB préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Jacques JACOB et Monsieur Stéphane PEREZ, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marylène GAND est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 317 actions sur les 401 composant le capital, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées.

mg W SL

Puis Monsieur le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Claude MADOUR, décide de nommer :

- Monsieur Michel POTET,  
domicilié à PARIS (75014), 32-34, Rue DAREAU ,

en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1 998.

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du Commissaire aux comptes suppléant, Mademoiselle Isabelle GIGOI, décide de nommer :

- Monsieur Daniel FORESTIER  
domicilié à PARIS (75013) 150 Boulevard MASSENA

en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1 998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

mc W 

DEUXIEME RESOLUTION

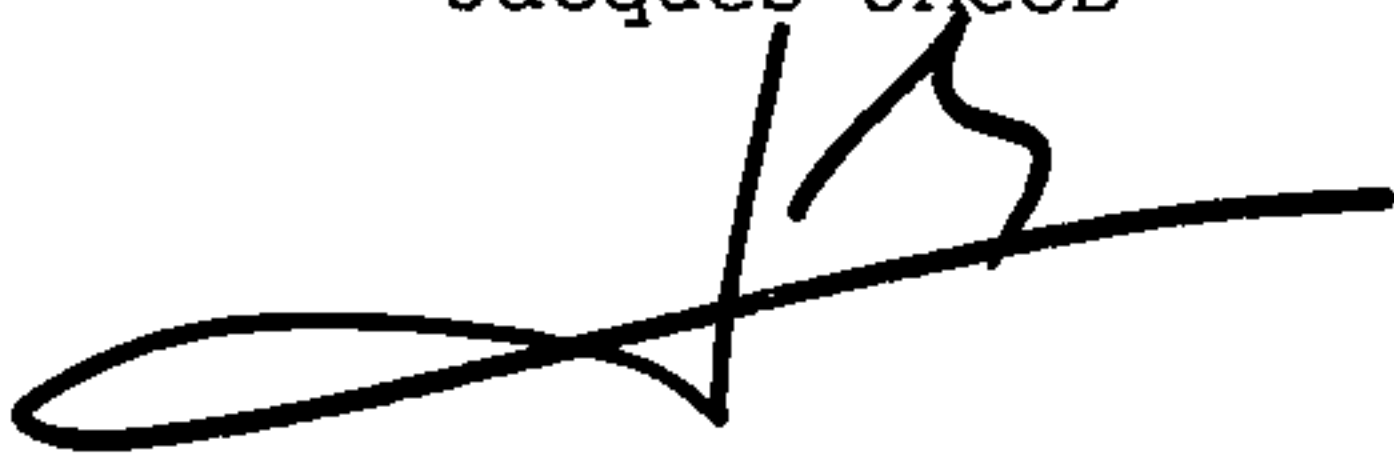
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

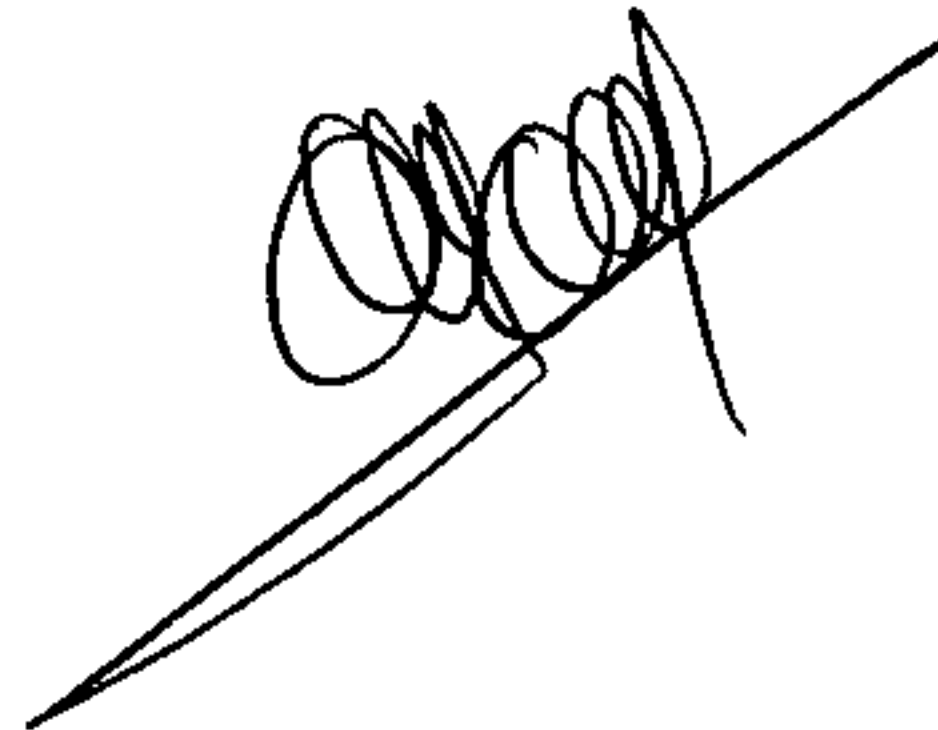
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

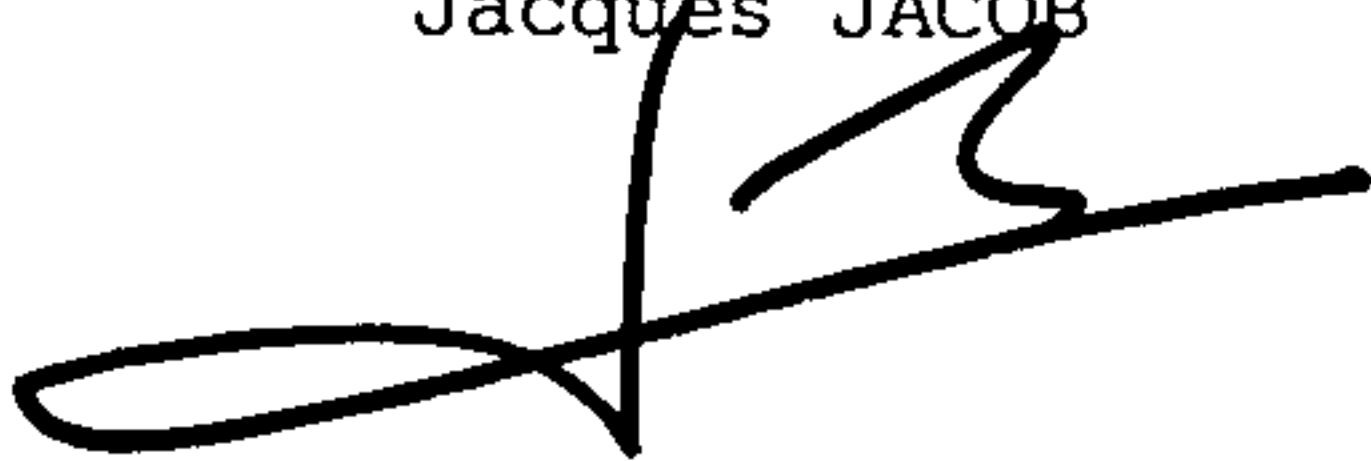
Le Président  
Jacques JACOB



La Secrétaire  
Marylène GAND



Jacques JACOB Les Scrutateurs



Stéphane PEREZ

